

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Aux prières. — V Correspondance romaine. — VI L'apostolat au dix-neuvième siècle. — VII Lettre de S. S. le Pape Léon XIII aux supérieurs généraux des ordres et instituts religieux.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 11 août.

Jeûne et solennité de l'Assomption, et dans le diocèse de Montréal, la première retraite ecclésiastique.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 11 août.

Fête de Ste Philomène, *double* ; mém. 1^o du XI^e dim. 2^o de l'oct. de S. Laurent, 3^o des SS. Tiburce et Suzanne ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — A vêpres, ant. et psaumes des II^es vêpres de Ste Philomène ; à partir du chapitre des I^{re}s vêpres de Ste Claire (du 12) ; mém. 1^o de Ste Philomène, 2^o du dim. (ant. *Bene*). 3^o de l'oct. de S. Laurent (ant. *Beatus*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 août.

Solennité du titulaire de l'Assomption dans les diocèses de Montréal, Ottawa, (Maniwaki), de Saint-Hyacinthe, (Notre-Dame-des-Anges, Stanbridge) et de Sherbrooke (Chesham).

On ne peut faire la solennité d'aucun autre titulaire en ce jour. J S.

AUX PRIERES

Mère Marie-Thérèse Richards, professe de chœur des religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, décédée au Sault-au-Récollet.

Sœur Angéline Forand, religieuse auxiliaire, des Soeurs Grises de l'Hôpital Général de Montréal, décédée à Montréal.

QUATRIEME ANNIVERSAIRE

De la Consécration de Mgr l'archevêque

LE 8 août, jendi prochain, est le quatrième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque de Montréal. A cette occasion, il y aura à la cathédrale, à 10 heures, messe pontificale chantée par Sa Grandeur. Le clergé, les communautés religieuses et les fidèles sont invités à y assister.

Le dîner se prendra à l'archevêché après l'office, et une adresse sera lue à Monseigneur au nom du clergé diocésain.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 10 juillet 1901.

LE gros événement du jour est la lettre que le Souverain Pontife vient d'envoyer aux congrégations religieuses de France. Le gouvernement français, à la lecture de cette lettre qui réprouvait hautement les lois qu'il venait de forger, les déclarait contraires au droit canonique, à la liberté de l'Eglise et ce qui est bien plus grave, au droit naturel, s'est empressé de faire dire par ses organes officieux qu'il n'y avait là qu'une manifestation sans importance et tout-à-fait platonique du chef de l'Eglise. Point n'était besoin de s'en préoccuper. Or il suffit de quelques mots pour faire effondrer tout cet échaffaudage de dénégations intéressées.

— Quand le nonce du Pape eut reçu la lettre, vendredi dernier, il s'empressa d'en communiquer le texte au président du Conseil. Celui-ci vit immédiatement que si les termes de cette lettre transparaissent dans le public, il serait exposé à une interpellation immédiate des socialistes. Ceux-ci lui auraient demandé pourquoi le pape

s'entremettait ainsi dans les affaires intérieures d'un pays voisin et auraient exigé le rappel de l'ambassadeur. Le président du Conseil n'avait que deux ressources : ou s'appuyer sur les centres et la droite, et le cabinet pouvait tomber ; ou suivre franchement la gauche, retirer son ambassadeur, mais alors la question religieuse était bruyamment ouverte à la veille des élections. Dans ces conjonctures, elle pouvait avoir une influence considérable sur leur issue et M. Waldeck Rousseau ne voulait pas s'y exposer. Certes il en arrivera bien à la suppression de l'ambassade et à la dénonciation du concordat ; mais il veut le faire à son jour et à son heure, quand il n'y aura aucun péril pour son cabinet. Affaire de portefeuille.

— Le président du Conseil s'attacha donc au seul expédient sortable. Montant, le vendredi, à deux heures, à la tribune sous couleur de répondre à une interpellation, il lisait brusquement le décret de clôture de la session. Le tour était joué et les protestations des socialistes étaient étouffées sous les cris traditionnels de Vive la République.

— Cette lettre pontificale était en effet excessivement grave. Elle contenait la condamnation formelle de la loi des associations, la déclarait contraire au droit naturel ; et un paragraphe visait directement les articles que Waldeck Rousseau avait ajoutés à la loi, et qui mettaient les communautés religieuses sous la pleine et entière domination des évêques. L'acte de Waldeck Rousseau était le commencement d'un schisme ; car on ne conçoit pas, en-dehors du schisme, que les documents pontificaux doivent être contresignés, contrôlés par des évêques. Réduire les religieux sous la dépendance absolue des évêques, était renverser la bulle *Conditae*, du 8 décembre dernier, qui règle précisément les rapports des instituts religieux et des évêques, — et détruire pratiquement ces ordres, ces congrégations, qui ne peuvent subsister qu'avec une certaine liberté qui les mette sous la dépendance exclusive de Rome. On ne conçoit pas un évêque envoyant à une communauté des Pères Oblats, par exemple, des

1-
le
te
es
ui
var
ans
ait
lire

ier,
veil.
spi-
liaté
pape

feuilles de curés, de vicaires, d'aumôniers parce que tel est son bon plaisir, et parce qu'étant dans son diocèse, ils doivent être soumis aux mêmes obligations que les prêtres séculiers qui lui ont fait promesse d'obéissance au jour de leur ordination.

— Le gouvernement français d'ailleurs a vu le danger ; et, comme il demandait trop, recule maintenant, faisant déclarer par l'ambassadeur que par ces mots « soumission à la juridiction des ordinaires, » il n'entend pas autre chose sinon que les religieux prennent des évêques les pouvoirs de prêcher et de confesser. Vraiment si telle avait été la pensée du président du Conseil, il pouvait se dispenser de l'exprimer, car la pratique des Evêques et Réguliers, codifiée dans la bulle *Conditæ*, ne disait pas autre chose.

— Il est bon aussi de savoir que la lettre du Souverain-Pontife a été faite pour une seule phrase, celle où le Pape réproouve hautement ces lois d'exception. Toute la lettre est là et le reste n'a été ajouté que pour lui servir de cadre, adoucir les angles et donner un corps à ce qui était l'âme : la protestation apostolique contre une loi de la République française. Il y a cependant dans la traduction française de cette lettre, traduction officielle, une faute voulue ce semble, mais qu'il faut mettre en relief. Le texte original qualifiait la loi des associations *d'atto imprevido ed ignobile*. Le traducteur français a écrit : « Un acte aussi peu prévoyant que peu noble. » Mais les journaux français que j'ai sous les yeux ont voulu traduire plus littéralement et ont écrit un *acte ignoble*, ce qui rend bien la force de l'italien, et caractérise, comme il convient de le faire, la loi que la franc maçonnerie vient d'imposer à la France catholique.

— Cette lettre laissait dans une obscurité voulue la question pratique. Quelle devra ou pourra être l'attitude des congrégations françaises vis-à-vis de la nouvelle loi ? On va suppléer à cette lacune et la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires va envoyer, par le canal de la Congrégation des Evêques et Réguliers, des instruc-

tions aux supérieurs des communautés menacées. Je ne connais pas encore la teneur de ces instructions ; mais, d'après tout ce que l'on dit, elles conseilleraient, sans en faire une obligation, aux institute religieux de tenter la voie de la demande d'autorisation, pour épuiser en quelque sorte tous les moyens humains et ne pas se mettre dans l'alternative de s'entendre dire : Si vous aviez demandé l'autorisation elle vous aurait été accordée.

—Vraiment on ne voit pas quel avantage auraient les Congrégations à faire cette démarche, si ce n'est de prolonger leur agonie et de fournir au gouvernement des indications très exactes sur la nature et l'étendue de leurs biens. Ces indications permettront au Conseil des ministres une spoliation plus complète, puisqu'elle se fera sur le bienveillant état dressé par les futurs dépouillés.

—Je ne vois point encore les Capucins demander l'autorisation. D'après leur règle donnée par saint François, approuvée par Innocent III et Honorius III, ils doivent vivre d'aumônes ; et la mendicité est interdite sur tout le territoire de la République française.

DON ALESSANDRO.

L'APOSTOLAT AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE



Lamy a fait, durant l'hiver dernier, d'attachantes conférences à l'École des sciences sociales et politiques de l'Institut catholique de Lille. Sa dernière leçon a été consacrée à " l'Apostolat catholique au dix-neuvième siècle ".

Voici l'analyse de ses conclusions.

Au siècle dernier, un millier de prêtres suffisaient aux missions ; actuellement, 13,500 prêtres, 4,500 frères y sont employés, et ce n'est qu'une partie de ce que le mode nouveau d'apostolat a créé. Du moment où la charité en devenait la base, les femmes ont réclamé leur part, la meilleure part, et ce que les siècles anciens n'avaient pas

vu, nous le voyons aujourd'hui, où 50,000 Européens, 10,000 indigènes, sont occupés en pays infidèles à soulager les misères.

Mais pour une telle entreprise, il faut des ressources, et la catholicité n'a plus les biens-fonds créés par la piété des siècles antérieurs. Comment cet immense apostolat sera-t-il soutenu ? Par l'obole des pauvres, par l'œuvre de la Propagation de la Foi qui donne 6 à 7 millions par an ; par l'œuvre de la Sainte-Enfance qui donne la moitié ; soit environ 10 millions fournis par l'obole de 8 millions de personnes.

Dix millions, c'est bien peu, comparativement aux 60 millions ou 150 millions peut-être de l'Angleterre ; et avec 10 millions, l'apostolat catholique couvre le monde entier, il réussit là où les pasteurs ont désespéré.

* * *

Voici maintenant un état comparé de l'Eglise catholique en 1800 et en 1900. Ces chiffres sont extraits d'un intéressant travail paru dans les *Etudes religieuses* des RR. PP. Jésuites.

L'Empire de *Chine* avait, en 1800, 187,000 catholiques ; il en a 1 million en 1900.

L'*Indo-Chine* avait, en 1800, 320,000 catholiques ; en 1900, elle en compte 700,000.

L'*Indoustan*, depuis l'*Afghanistan* jusqu'à la *Chine*, avait, en 1800, 475,000 catholiques avec 22 missionnaires ; en 1900, il a 2 millions de catholiques avec 2,000 missionnaires.

L'*Australie* et la *Nouvelle Zélande* qui, en 1800, ne connaissaient ni un catholique ni un prêtre, comptent, en 1900, 1 million de fidèles.

Dans les groupes d'îles innombrables qui forment l'*Océanie*, l'apostolat catholique n'exerce son zèle que depuis 1860. Ces îles comptent, en 1900, 100,000 fidèles.

Le *Japon* a 45,000 fidèles, dirigés par cinq évêques.

L'*Algérie* et la *Tunisie* ne possédaient, en 1830, que 7,000 chrétiens, et l'*Egypte* 7,000. En 1900 ces pays en comptent 500,000, dont 400,000 pour l'*Algérie*.

L'*Afrique du Sud*, partagée en huit diocèses, compte 40,000 fidèles.

L'*Amérique du Sud* contient, en 1900, plus de 40 millions de catholiques.

Les *Etats-Unis*, en 1800, n'avaient qu'un seul évêque, 30 prêtres et 30,000 catholiques. On y compte, en 1900, 92 évêques, dont 12 archevêques, 9,000 prêtres et 10 millions de catholiques.

En 1800, le *Canada* avait 63,000 catholiques, il en a, en 1900, 2 millions.

A *Terre-Neuve*, l'Eglise catholique n'existait pas en 1800. Elle a, en 1900, 72,796 fidèles.

L'*Angleterre* avec l'*Ecosse* n'avaient, en 1800, que 6 vicaires apostoliques et 120,000 catholiques. En 1900, il a 2 millions de catholiques, et plus de 3,000 prêtres.

L'*Allemagne*, en 1800, avait 6 millions de catholiques et quelques millions épars ; en 1900, elle a une masse compacte de 18 millions de catholiques.

En 1800, dans la *Hollande*, où le prêtre ne pouvait dire la messe que dans une chambre gardée à vue, il n'y avait que 300,000 catholiques, sans évêque, administrés par un délégué apostolique. En 1900, elle compte 1 million 488,000 catholiques, gouvernés par 5 évêques et par 2,794 prêtres jouissant de la liberté la plus complète.

En *Suisse*, en 1800, le nombre des catholiques n'était que de 422,000. Aujourd'hui ils sont 1 million 233,000, avec 6,000 prêtres et 5 évêques.

En 1800, il n'y avait que 200 catholiques éparpillés à travers le *Danemark*, la *Suède* et la *Norvège*. En 1895, il y avait en *Danemark* 4,000 catholiques avec un collège de jésuites ; 1,145 catholiques en *Suède*, et 875 en *Norvège*.

En 1800, le total des catholiques en *Roumanie*, *Bosnie*, *Herzégovine*, *Bulgarie*, *Serbie*, *Diocèse d'Athènes*, était de 60,000 ; il est, en 1900, de 530,000.

Sous le triste et barbare gouvernement des Turcs, les communautés catholiques ont quadruplé leur nombre. A *Constantinople*, en *Bulgarie*, à *Smyrne*, à *Alep*, en *Arménie*, les catholiques des différents rites passent, en 1900 de 146,000 à 421,000.

* * *

Nous avons tenu à donner ici ce tableau, où se révèlent d'une façon si éloquente la force d'expansion du catholicisme. Nos lecteurs y trouveront un motif de se réjouir ; et, parmi eux, ceux qui s'occupent d'enseignement pour

ront aussi, grâce à ces données nouvelles, tenir au courant leurs manuels de classe.

Dans le même but d'être utile aux professeurs de géographie et d'histoire, nous extrayons ce qui suit d'une étude publiée par le Frère Alexis, de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, en Belgique.

* * *

“ Toutes les parties du monde ont augmenté considérablement leur population de 1800 à 1900. L'Afrique seule est restée à peu près stationnaire, avec 130 millions d'habitants.

“ L'Asie a passé de 500 millions à 820 millions.

“ L'Europe a passé de 200 millions à 393 millions.

“ L'Océanie a passé de 20 millions à 48 millions.

“ L'Amérique a passé de 35 millions à 145 millions.

“ Au total, le monde a presque doublé sa population pendant le siècle qui finit. En sera-t-il de même pendant le siècle qui commence ?

“ Si aux 400 millions d'Européens vivant en Europe, nous joignons les 100 millions d'individus de même race peuplant aujourd'hui l'Amérique et l'Australie, nous trouvons sur le globe 500 millions de blancs contre 1,000 millions de jaunes, de noirs, de bruns, de rouges plus ou moins purs.

“ De ce milliard de non Européens, si l'on retranche les Japonais, les Chinois, les Persans, les Turcs, les Marocains et quelques autres dont la situation politique peut être encore considérée comme indépendante, tout le reste, c'est-à-dire 550 millions d'Africains, d'Asiatiques et d'Océaniens, sont dans les colonies sous la domination plus ou moins étroite des Européens, dont la puissance s'étend ainsi sur *plus de la moitié de la superficie du globe et sur les deux tiers de ses habitants !* ”

La conclusion à tirer de cette observation est que nous sommes actuellement témoins de la réalisation d'une prophétie qui date des premiers jours du monde. Noé, sur son lit de mort, a dit à Japhet, l'ancêtre des Européens : “ Que Dieu donne de l'étendue à Japhet, et qu'il habite dans les terres de Sem, et que Chanaan soit son esclave. ”

jo
de
me
me
au
en
ses
se
séc
reli
le s
ner
pou
rité
plai
gion
vain
que,
en v

LETTRE DE S. S. LE PAPE LEON XIII**Aux supérieurs généraux des ordres et
instituts religieux**

A Nos chers Fils les supérieurs des ordres et instituts religieux

LEON XIII, PAPE

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

EN tout temps, les familles religieuses ont reçu de ce Siège apostolique des témoignages particuliers de sollicitude affectueuse et prévoyante, scit quand elles jouissaient des bienfaits de la paix, soit surtout dans les jours de dures épreuves comme ceux que vous traversez en ce moment.

Les graves attaques qui dans quelques pays ont été récemment dirigées contre les ordres et les instituts soumis à votre autorité, Nous causent une douleur profonde. La sainte Eglise en gémit, parce qu'elle se sent tout à la fois blessée au vif dans ses droits et sérieusement entravée dans son action, qui, pour se déployer librement, a besoin du concours des deux clergés, séculier et régulier; en vérité, qui touche à ses prêtres ou à ses religieux la touche à la prunelle de l'œil. Pour notre part, vous le savez, Nous avons essayé de tous les moyens pour détourner de vous une persécution si indigne, en même temps que pour épargner à ces pays des malheurs aussi grands qu'immérités. C'est pourquoi, dans plusieurs occasions, Nous avons plaidé votre cause de tout Notre pouvoir, au nom de la religion, de la justice et de la civilisation. Mais Nous espérions en vain que Nos remontrances seraient entendues. Voici, en effet, que, dans ces jours-ci, chez une nation singulièrement féconde en vocations religieuses, que Nous avons toujours entourée

de soins très particuliers, les pouvoirs publics ont approuvé et promulgué des lois d'exception, à propos desquelles Nous avons, il y a peu de mois, élevé la voix dans l'espérance de les conjurer.

Nous souvenant de Nos devoirs sacrés et suivant l'exemple de Nos illustres prédécesseurs, Nous réprouvons hautement de telles lois parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique, confirmé par une tradition constante, de s'associer pour mener un genre de vie non seulement honnête en lui-même, mais particulièrement saint ; contraires également au droit absolu que l'Eglise a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité, pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission divine, tout en produisant les plus grands bienfaits d'ordre religieux et civil, à l'avantage particulier de cette très noble nation elle-même.

Et maintenant Nous Nous sentons intérieurement poussé à vous ouvrir Notre cœur paternel, dans le désir de vous donner et de recevoir de vous quelque consolation sainte et en même temps pour vous adresser des enseignements opportuns afin que, demeurant plus fermes encore dans l'épreuve, vous en recueilliez des mérites abondants devant Dieu et devant les hommes.

Parmi les nombreux motifs de courage qui naissent de la foi, rappelez-vous, chers fils, cette parole solennelle de Jésus-Christ : *Vous serez heureux lorsqu'on vous maudira et qu'on vous persécutera et qu'on mentira de toute manière contre vous à cause de moi* (Matth., V. 11.) Reproches, calomnies, vexations fondront sur vous à cause de moi : alors vous serez heureux. On a beau, en effet, multiplier contre vous les prétextes d'accusation pour vous abaisser : la triste réalité n'en éclate pas moins à tous les yeux. La véritable raison de vous poursuivre c'est la haine capitale du monde contre la *Cité de Dieu* qui est l'Eglise catholique. La véritable intention, c'est de chasser, si c'est possible, de la société

l'action restauratrice du Christ, si universellement bienfaisante et salutaire. Personne n'ignore que les religieux de l'un et de l'autre sexe forment une élite dans la Cité de Dieu : que ce sont eux qui représentent particulièrement l'esprit et la mortification de Jésus-Christ : eux qui, par l'observation des conseils évangéliques tendent à porter les vertus chrétiennes au comble de la perfection ; eux qui, de bien des manières, secondent puissamment l'action de l'Eglise. Dès lors il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui, comme dans d'autres temps sous d'autres formes iniques, la *Cité du monde* s'insurge contre eux, surtout les hommes qui, par des pactes sacrilèges sont plus étroitement liés et plus servilement soumis au *Prince du monde lui-même*.

Il est clair qu'ils considèrent la dissolution et l'extinction des Ordres religieux comme une manœuvre habile pour réaliser leur dessein préconçu de pousser les nations catholiques dans la voie de l'apostasie et de la rupture avec Jésus-Christ. Mais s'il en est ainsi, on peut dire de vous en toute vérité : *Vous êtes heureux*, parce que vous n'êtes haïs et poursuivis qu'à cause du genre de vie que vous avez librement choisi par attachement pour le Christ.

Si vous suiviez les maximes et les volontés du monde il ne vous inquiéterait pas et vous comblerait même de ses faveurs. *Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui, mais parce que vous marchez dans des voies opposées aux siennes, vous êtes exposés aux insultes et à la guerre. A cause de cela le monde vous hait* (Ioann., XV, 19.) Le Christ lui-même vous l'a prouvé. Aussi vous regarde-t-il avec d'autant plus de complaisance et de prédilection qu'il vous voit plus conformes à lui-même quand vous souffrez pour la justice. Et vous, *participant aux souffrances du Christ, réjouissez-vous* (I Petr. IV, 13). Aspirez au courage de ces héros qui *s'en allaient joyeux à la vue de l'assemblée parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ* (Act., V. 41).

A cette gloire qui vient du témoignage de votre conscience (II Cor., I, 12), se joignent, sans que vous les recherchiez, les bénédictions de tous les honnêtes gens. Tous ceux qui s'intéressent vraiment à la paix et à la prospérité du pays, estiment qu'il n'y a pas de citoyens plus honnêtes, plus dévoués et plus utiles à leur patrie que les membres des congrégations religieuses ; et ils tremblent à la pensée de perdre, en vous perdant, tant de biens précieux qui tiennent à votre existence. C'est une multitude d'indigents, de délaissés, de malheureux au profit desquels vous avez fondé et vous soutenez toutes sortes d'établissements avec une intelligence et une charité admirables. Ce sont les pères de famille qui vous ont confié leurs fils et qui jusqu'à présent comptaient sur vous pour leur donner l'éducation morale et religieuse, cette éducation saine, vigoureuse et féconde en fortes vertus qui ne fut jamais plus nécessaire qu'à notre époque ! Ce sont les prêtres qui trouvent en vous d'excellents auxiliaires de leur important et laborieux ministère. Ce sont les hommes de tout rang qui, par ce temps de perversion, trouvent des directions utiles et des encouragements au bien dans vos conseils, autorisés par l'intégrité de votre vie. Ce sont surtout les pasteurs sacrés qui vous honorent de leur confiance, qui vous considèrent comme les instituteurs expérimentés du jeune clergé et reconnaissent en vous ces *vrais amis de leurs frères et du peuple* (II Machab, XV, 14), qui offrent pour eux à la clémence divine des prières et des expiations incessantes.

Mais personne ne peut apprécier les mérites insignes des ordres religieux avec plus de justice que Nous, qui du haut de ce siège devons veiller aux besoins de l'Eglise universelle.

Déjà dans d'autres actes Nous en avons fait une mention particulière. Qu'il Nous suffise en ce moment de louer la grande ardeur avec laquelle ils suivent non seulement les directions, mais les moindres désirs du Vicaire de Jésus-Christ, entreprenant toutes les œuvres d'utilité chrétienne et sociale

qu'il leur indique, s'en allant sur les plages les plus inhospitalières, bravant toutes souffrances et la mort elle-même, comme plusieurs l'ont glorieusement prouvé dans la dernière révolution de la Chine.

Si, parmi les plus chers souvenirs de Notre long pontificat, Nous comptons d'avoir élevé par Notre autorité un grand nombre de serviteurs de Dieu aux honneurs des autels, ce souvenir Nous est d'autant plus doux qu'ils appartiennent en majorité aux Instituts réguliers à titre de fondateurs ou de simples religieux.

Nous voulons rappeler encore pour votre consolation que parmi les hommes du monde distingués par leur situation et par leurs connaissances des nécessités sociales, il ne manque pas d'esprits droits et impartiaux, qui se lèvent pour louer vos œuvres, pour défendre votre droit inviolable de citoyens et votre liberté encore plus inviolable de catholiques. Certes il suffit de n'être pas aveuglé par la passion pour voir combien c'est montrer peu de prévoyance et de noblesse que de frapper des hommes qui, sans rien espérer et sans rien demander pour eux-mêmes, se dépensent tout entiers au service de la société. Que l'on considère seulement avec quel zèle ils s'appliquent à développer chez les enfants du peuple les germes de bonté naturelle qui autrement seraient étouffés, à leur détriment et au détriment d'autrui. Semences précieuses que, la grâce aidant, les religieux cultivent patiemment et assidûment, préservent de toute atteinte mortelle et conduisent à maturité. C'est ainsi que, sous leur influence s'épanouissent comme des fruits magnifiques, l'amour éclairé de la vérité, l'honnêteté, le sentiment du devoir, la fermeté du caractère et la générosité dans le sacrifice. Et quoi de plus propre à assurer l'ordre et la prospérité des Etats ?

Cependant, chers fils, puisque la malignité du monde vous poursuit au point de prétendre faire œuvre utile et louable en foulant aux pieds dans vos personnes les droits les plus sacrés

et qu'elle croit ainsi *rendre hommage à Dieu*, (Ioann, XVI, 2) adorez avec une humilité confiante les desseins de Dieu. S'il laisse parfois le droit succomber sous la violence, il ne le permet que dans des vues supérieures de plus grand bien ; de plus c'est sa coutume de secourir efficacement et par des voies imprévues ceux qui souffrent pour lui et se confient à lui.

S'il place des obstacles et des contradictions sur la route de ceux qui professent par état la perfection chrétienne, c'est afin d'éprouver et de fortifier leur vertu ; c'est plus particulièrement pour affermir et retremper leurs âmes exposées à s'affaiblir dans une longue paix.

Tâchez donc de correspondre à ces vues paternelles de Dieu. Adonnez-vous avec un redoublement d'ardeur à une vie de foi, de prière et d'œuvres saintes. Faites régner parmi vous la discipline régulière, l'union fraternelle des cœurs, l'obéissance humble et empressée, l'austérité du détachement et l'ardeur pieuse pour la louange divine. Que vos pensées soient hautes, vos résolutions généreuses et votre zèle infatigable pour la gloire de Dieu et l'extention de son règne ! Puisque, par le malheur des temps, vous vous trouvez ou déjà frappés ou menacés par des lois funestes de dispersion, vous reconnaîtrez que les circonstances vous imposent le devoir de défendre avec plus de zèle que jamais l'intégrité de votre esprit religieux contre le contact dissipant du monde, et de vous tenir toujours prêts et aguerris contre toute épreuve.

Sur ce point, Nous vous rappelons que diverses instructions ont été adressées aux Réguliers par ce Siège apostolique et que d'autres prescriptions sont émanées des supérieurs eux-mêmes. Il faut que les unes et les autres gardent leur pleine vigueur et soient observées en conséquence.

Et maintenant, religieux de tout âge, jeunes ou vieux levez les yeux vers vos illustres fondateurs ! Leurs maximes vous

parlent, leurs statuts vous guident, leurs exemples vous précèdent ! Que votre application la plus douce et la plus sainte soit de les écouter, de les suivre, de les imiter ! C'est ainsi qu'ont agi un grand nombre de vos aînés dans les temps les plus durs. C'est ainsi qu'ils vous ont transmis un riche héritage de courage invincible et de vertus sublimes. Montrez-vous dignes de tels pères et de tels frères afin que vous puissiez dire tous, en vous glorifiant justement : *Nous sommes les fils et les frères des saints !* C'est ainsi que vous obtiendrez les plus grands avantages pour vous-mêmes, pour l'Eglise et pour la société. En vous efforçant d'atteindre le degré de sainteté auquel Dieu vous a appelés, vous remplirez les desseins de sa Providence sur vous et vous mériterez les récompenses surabondantes qu'il vous a promises. L'Eglise, cette mère si tendre qui a comblé vos instituts de ses faveurs, obtiendra de vous, en échange, une coopération plus fidèle et plus efficace que jamais à sa mission de paix et de salut. La paix, le salut, voilà les deux besoins urgents de la société actuelle travaillée par tant de causes de corruption et d'affaiblissement. Pour la secouer, pour la ramener repentante aux pieds de ce très miséricordieux Rédempteur, il faut des hommes de vertu supérieure, de parole vive, de cœur apostolique, qui aient, en même temps, la puissance d'attirer les grâces célestes. Vous serez de ces hommes, nous n'en doutons pas, et vous deviendrez ainsi les bienfaiteurs les plus opportuns et les plus insignes de la société.

Chers fils, la charité du Seigneur Nous inspire une dernière parole pour raffermir en vous les sentiments dont vous êtes animés envers tous ceux qui attaquent vos instituts et veulent entraver votre action.

Autant par conscience vous devez garder une attitude ferme et digne, autant par profession vous devez vous montrer toujours doux et indulgents, parce que c'est dans le religieux que doit particulièrement resplendir la perfection de cette

vraie charité qui se laisse toucher par la commisération, mais qui ne connaît point la colère. Sans doute à vous voir ainsi payés d'ingratitude, à vous voir ainsi repoussés, la nature s'attriste, mais, chers fils, que la foi vous reconforte par ses oracles ! Elle vous rappelle l'exhortation sublime : *Triomphez du mal par le bien* (Rom., XII, 21). Elle vous met sous les yeux l'incomparable magnanimité de l'Apôtre : *On nous maudit et nous bénissons ; on nous persécute et nous supportons ; on blasphème contre nous et nous bénissons* (I Cor. IV, 12-13). Par-dessus tout elle nous invite à répéter la supplication du bienfaiteur suprême du genre humain, Jésus, suspendu sur la croix : *Père, pardonnez-leur !*

Donc, chers fils, *fortifiez-vous dans le Seigneur* (Eph., V, 10) Vous avez avec vous le Vicaire de Jésus-Christ, vous avez avec vous tout le monde catholique qui vous regarde avec affection, respect et reconnaissance.

Du haut du ciel vos glorieux pères, vos glorieux frères vous encouragent. Votre chef souverain, Jésus-Christ, vous ceint de sa force et vous couvre de sa vertu.

Fils bien-aimés, adressez-vous à son Cœur divin avec une confiance filiale et de ferventes prières. Vous y trouverez toute la force nécessaire pour vaincre les plus furieuses colères du monde. Il y a une parole qui retentit à travers les siècles, toujours vivante, toujours pleine de consolation : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Ioann., XVI, 33).

Puissiez-vous trouver encore quelque consolation dans Notre Bénédiction qu'en ce jour, consacré à la mémoire triomphante des principes des apôtres, nous sommes heureux d'accorder dans toute sa plénitude à chacun de vous et à toutes et chacune de vos familles, qui Nous sont très chères dans le Seigneur.

Donné à Rome près saint Pierre, le 29 juin de l'année 1901, vingt-quatrième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.